



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 75927

Texte de la question

M. Frédéric Reiss attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les modifications des conditions d'accueil de jour des personnes du troisième âge. Trois plans Alzheimer se sont succédés depuis 2002, prévoyant des structures d'accueil, d'aide et de soutien pour les malades d'Alzheimer et leurs familles, mais également ouvertes aux autres personnes en situation de dépendance psychique et/ou physique (comme par exemple les malades de Parkinson). Or une circulaire de juillet 2009 stipule que, dorénavant, les places créées à partir de 2008 dans les centres d'accueil seront réservées aux seules personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cela revient donc à exclure toutes les autres personnes dépendantes psychologiquement et laisser leur famille sans le soutien dont elles ont tant besoin. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui dire s'il n'est pas possible de maintenir cet accueil de jour ouvert aux autres personnes du troisième âge fragilisées sans discrimination de maladie, sinon comment justifier une telle exclusion.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75927

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3868

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)